

**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 5 MAI 2022
- **publication le :** - 5 MAI 2022

JME

Rapport présenté par Gérard HUG

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDRER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable par renvoi de l'article L. 5211-1, prévoit que le Conseil Communautaire nomme au début de chacune des séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'article 11 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 25 janvier 2021, prévoit que la nomination intervient sur proposition du Président. Les fonctions de secrétaire de séance consistent à assister le Président de séance dans la constatation des votes et le dépouillement des scrutins et à contrôler et valider l'élaboration du procès-verbal de séance.

Le Président propose de désigner M. Philippe MAS en qualité de secrétaire de séance.

*Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable par renvoi de l'article L. 5211-1 du même Code,*

*Vu l'article 11 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, adopté par délibération numéro 2021-003 du 25 janvier 2021,*

*Vu la proposition du Président,*

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de désigner M. Philippe MAS comme secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 5 MAI 2022
- **publication le :** - 5 MAI 2022

JME

Rapport présenté par Gérard HUG

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du Pays Rhin-Brisach du 28 mars 2022 a été transmis aux élus communautaires le 19 avril 2022.

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022 (annexe 1)**

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,  
Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 5 MAI 2022
- **publication le :** - 5 MAI 2022

PFE

Rapport présenté par François BERINGER

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Madame Christine VEILLARD, Trésorière de Neuf-Brisach, a présenté l'état des produits qui ont été constatés irrécouvrables. Il s'agit de factures émises entre 2017 et 2022 sur les budgets CVD et ASSAINISSEMENT :

BUDGETS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
ASS	0,66			62,94	783,10		846,70
CVD		150,58	487,66	240,99	262,95	233,55	1 375,73
<b>TOTAL</b>	<b>0,66</b>	<b>150,58</b>	<b>487,66</b>	<b>303,93</b>	<b>1 046,05</b>	<b>233,55</b>	<b>2 222,43</b>

Il est à noter que ces admissions en non-valeurs résultent de :

MOTIFS	MONTANT TOTAL
Clôture insuffisante actif sur RJ-LJ	884,74
Poursuite sans effet	94,32
Surendettement et décision effacement de la dette	1 242,71
RAR inférieur seuil poursuite	0,66
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>2 222,43</b>

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver les admissions en non-valeurs présentées par Mme VEILLARD s'élevant à 2 222.43€.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 5 MAI 2022
- **publication le :** - 5 MAI 2022

PFE

Rapport présenté par François BERINGER

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## **DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2022**

Aux termes de l'article L.5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire d'une communauté de communes soumise au régime de fiscalité unique peut, de manière facultative, instituer et verser une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à ses communes membres. Le Conseil de Communauté doit alors adopter une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres.

Par délibération du 17 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité la création d'une dotation de solidarité communautaire destinée à apporter un soutien financier à l'ensemble des communes pour leur permettre d'organiser la compétence « périscolaire ».

Il est proposé de conserver le dispositif actuel, validé en 2021, et qui comprend les modalités suivantes :

- Enveloppe globale : 758 637 € (soit 800 000 € moins la majoration des attributions de compensation des communes de l'ex CCER suite au retour de la compétence périscolaire) ;
- Critères de répartition :
  - 35% potentiel financier / habitant N-1 et revenu par habitant ;
  - 50% répartis entre l'ensemble des communes ayant un périscolaire ou un partenariat avec une commune ayant un périscolaire à la rentrée scolaire

précédent l'exercice d'attribution, en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans la commune :

- Nouveau recensement chaque année ;
  - RPI : nombre d'enfants de chaque commune (et non de chaque école) ;
  - RPC : nombre d'enfants de chaque commune (et non de l'école accueillante uniquement) ;
  - Autres communes (hors RPC et RPI) : nombre d'enfants scolarisés dans la commune (même s'ils viennent d'autres communes) ;
- 15% attribués de façon à minorer l'écart entre le fonds de concours attribué par cette méthode et celui qui aurait été attribué par l'ancien dispositif :
- Calcul de l'écart entre l'ancien dispositif et les montants attribués par les 2 critères précités ;
  - Somme de l'ensemble des baisses des communes concernées, et comparaison avec le montant des 15% restant à attribuer, l'écart étant calculé ;
  - Calcul d'un ratio entre l'écart précité et la somme des DSC que les communes concernées auraient touchées dans l'ancien dispositif : cela donne le pourcentage de baisse à appliquer pour maintenir l'enveloppe. Pour 2022, compte tenu des données disponibles, il est de 0.94% ;
  - Le montant complémentaire est calculé comme l'écart entre le montant de cette DSC ajustée et le montant déjà attribué par les deux premiers critères, multiplié par ce ratio.

Un tableau récapitulatif de la DSC 2022 est annexé à la présente délibération.

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'approuver le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à 758 637€ ;**
- **d'approuver les critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire tels que définis ci-dessus ;**
- **de valider le tableau (annexe 2) définissant le montant de Dotation de Solidarité Communautaire par commune pour 2022.**

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,  
Gérard HUG



Acte rendu exécutoire après :

- **transmission en Préfecture le :** - 5 MAI 2022
- **publication le :** - 5 MAI 2022

PFE

Rapport présenté par François BERINGER

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélie DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS

Afin de financer les principaux projets d'investissements de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, à savoir la construction de la nouvelle STEP d'Urschenheim, l'extension de la déchèterie de Biesheim, ainsi que l'aménagement de l'île du Rhin nord, le recours à l'emprunt, à hauteur de 13 000 000€, a été prévu dans le cadre des différents budgets primitifs 2022 votés par l'assemblée délibérante.

A l'issue d'une consultation auprès de cinq organismes bancaires, l'offre du Crédit Mutuel a été retenue.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de souscrire trois emprunts bancaires aux conditions détaillées ci-dessous :

- 1) Un prêt de 4 500 000€ destiné à financer les investissements du budget principal aux conditions suivantes :
  - Durée 25 ans
  - Taux : 0.90%
  - Frais de dossier : 4 500€



- 2) Un prêt de 2 500 000€ consacré au financement des investissements du budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets aux conditions suivantes :
- Durée : 25 ans
  - Taux : 0.90%
  - Frais de dossier : 2 500€
- 3) Un prêt de 6 000 000€ concernant les projets d'investissements du budget annexe Assainissement aux conditions suivantes :
- Durée : 25 ans
  - Taux : 0.90%
  - Frais de dossier : 6 000€

**Après avoir pris connaissance des éléments présentés en séance et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- pour le budget principal, d'autoriser le président à signer le contrat aux conditions générales du contrat de prêt.

**Adoptée avec 35 voix « pour » et 6 voix « contre »**

- pour le budget annexe « Collecte et Valorisation des Déchets », d'autoriser le président à signer le contrat aux conditions générales du contrat de prêt.

**Adoptée à l'unanimité**

- pour le budget annexe « Assainissement », d'autoriser le président à signer le contrat aux conditions générales du contrat de prêt.

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



TG

Rapport présenté par François BERINGER

**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le : - 5 MAI 2022**
- **publication le : - 5 MAI 2022**

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## **DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'INSTALLATION DE DEFIBRILLATEURS**

La mise en place de DAE peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR.

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach souhaite déposer 1 dossier de subvention concernant :

- Installation de défibrillateurs (DAE) dans les ERP.

Pour compléter le dossier de demande de subvention, il y a lieu de produire une délibération du Conseil Communautaire approuvant l'opération et ses modalités de financement.

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **de se prononcer favorablement sur l'opération mentionnée ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes, notamment auprès de Monsieur le Préfet dans le cadre de la DETR ;**

- de valider le plan de financement de l'opération (annexe 3).

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 5 MAI 2022
- **publication le :** - 5 MAI 2022

TG

Rapport présenté par François BERINGER

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélie DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## **MARCHES PUBLICS : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR REALISER LES LEVES TOPOGRAPHIQUES DES RESEAUX SENSIBLES**

Dans le cadre du décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatifs aux travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens et subaquatiques (DT-DICT), la réglementation nécessite de disposer de plans d'une précision de classe A pour tous les réseaux sensibles dans les unités urbaines depuis 2020 et dans les zones rurales à partir de 2026. Afin de satisfaire à cette obligation, la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) propose la constitution d'un groupement de commandes pour réaliser les levés topographiques des réseaux sensibles.

Compte tenu de l'intérêt manifeste des communes membres de la CCPRB, il est proposé de constituer un groupement de commandes conformément à l'article L2113-6 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 en vue de la passation d'un marché à bons de commande.

Ce groupement aura pour objectif de rechercher une certaine efficacité économique et de faire bénéficier de prix et prestations attractifs.

A cette fin, une convention constitutive sera établie conformément à l'article L2113-7 du CCP. Elle prendra acte avec précision de l'étendue des engagements de chaque

membre et du groupement, tant pour la passation que pour l'exécution du marché qui va en résulter. Elle désignera entre autres, la communauté de communes Pays Rhin-Brisach comme coordonnateur.

Conformément à l'article L1414-3-II du CGCT, le titulaire du marché sera désigné par la CAO de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach.

La convention prendra fin à la notification du marché au titulaire. Chaque acheteur restant seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

Dans cette optique, un projet de convention a été rédigé.

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'approuver l'adhésion de la CCPRB au groupement de commandes**
- **d'accepter la désignation de la CCPRB comme coordinatrice du groupement de commandes**
- **d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes (annexe 4)**
- **d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document afférent à ce groupement de commandes**
- **d'autoriser le lancement de la consultation y relative**

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le :- 5 MAI 2022
- publication le :- 5 MAI 2022

CF

Rapport présenté par Claude GEBHARD

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## URBANISME - DESIGNATION DES DELEGUES AU SCOT COLMAR-RHIN-VOSGES

A la suite d'un changement au sein du Conseil Municipal de Volgelsheim, il s'avère nécessaire de redésigner les délégués de la Communauté de Communes au syndicat mixte.

Pour mémoire, la représentation de la Communauté de Communes est la suivante :

- deux délégués titulaires par commune ;
- deux délégués suppléants par commune.

Le Conseil Communautaire décide de ne pas voter au scrutin secret pour procéder à cette désignation.

Le Vice-Président propose :

- La candidature de **M. Alexander FIGLESTHALER** afin d'assurer les fonctions de délégué titulaire, en remplacement de M. Frédéric COLLARD ;
- 
- La candidature de **Mme Corinne BOLLINGER** afin d'assurer les fonctions de déléguée suppléante, en remplacement de M. Alexander FIGLESTHALER.

Le Vice-Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de désigner M. Alexander FIGLESTHALER comme délégué titulaire au sein du SCOT COLMAR-RHIN VOSGES avec effet immédiat,
- de désigner Mme Corinne BOLLINGER comme déléguée suppléante au sein du SCOT COLMAR-RHIN VOSGES avec effet immédiat.

Les représentants communautaires de la Commune de Volgelsheim au sein du SCOT COLMAR-RHIN VOSGES seraient donc les suivants :

VOLGELSHEIM	M. Jean-Luc TAILLEFER	M. Pierrick O'MURPHY
	M. Alexander FIGLESTHALER	Mme Corinne BOLLINGER

Les autres délégués communautaires restent inchangés.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :- 5 MAI 2022**
- **publication le :- 5 MAI 2022**

CF

Rapport présenté par Claude GEBHARD

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélie DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## CLIMAT / ÉNERGIE ATTRIBUTION D'AIDES À LA RÉNOVATION

Par délibération du 13 décembre 2021, le Conseil Communautaire du Pays Rhin-Brisach a approuvé les nouvelles modalités du dispositif d'aides à la rénovation énergétique intégrées dans la dynamique d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les particuliers peuvent ainsi prétendre à une aide aux travaux de rénovation énergétique d'un logement principal, pour montant maximum de 3 000€, plus une aide forfaitaire de 2 000€ dans le cadre d'une rénovation globale.

Les dossiers sont instruits par le conseiller de la Plateforme de rénovation énergétique Rhin-Ried qui vérifie les conditions d'éligibilité d'après les devis et contrôle la réalisation effective et conforme des travaux.

Depuis le dernier conseil, **4** dossiers ont été instruits et validés techniquement par le Conseiller de l'Espace Info Energie :



**M. Sébastien FUCHS**

Fourniture et pose d'une chaudière biomasse

– Montant de la subvention : **656,85€**

**M. Ashraf KHAN**

Fourniture et pose d'un chauffe-eau thermodynamique

– Montant de la subvention : **194,23€**

**M. Mathieu LAMEY**

Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau

– Montant de la subvention : **867,27€**

**Mme. Danielle MORO**

Fourniture et pose d'une chaudière à haute performance énergétique

– Montant de la subvention : **484,35€**

Le montant cumulé de ces subventions s'élève à **2 202,70€**.

*Pour mémoire, le montant cumulé des subventions attribuées depuis le début de l'année 2022 (janvier, février, mars et avril compris) s'élèverait à 43 741,33€ sur un budget annuel alloué à cette aide de 80 000 €.*

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'approuver l'attribution des aides exposées ci-dessus aux particuliers bénéficiaires.**

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 5 MAI 2022
- **publication le :** - 5 MAI 2022

CF

Rapport présenté par Betty MULLER

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) souhaite mettre en œuvre une action pérenne de sensibilisation des habitants au compostage individuel afin de réduire la part des biodéchets et déchets verts pris en charge par la collectivité.

Il est ainsi proposé la passation d'un marché d'acquisition de composteurs en bois ainsi que la revente de ces derniers à un prix attractif, aux habitants du territoire, dans la limite de deux composteurs par foyer.

Une prise en charge financière par les habitants est envisagée à hauteur de 40% du montant TTC du coût d'acquisition des composteurs, arrondi à l'euro supérieur.

Un accompagnement sera également mis en place par les agents de la CCPRB pour guider les habitants vers les bonnes pratiques du compostage.

Il revient donc au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce projet d'action pérenne de sensibilisation des habitants au compostage individuel et permettre ainsi à la collectivité d'engager les procédures de marché public nécessaires, ainsi que les éventuelles procédures de demandes de subventions auprès des organismes afférents.

*Vu l'avis favorable de la Commission « CVD » en date du 7 mars 2022.*

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de valider la mise en œuvre d'une action pérenne de sensibilisation des habitants du territoire communautaire au compostage individuel ;
- de valider le principe d'acquisition de composteurs individuels en bois par la collectivité et de revente aux habitants à prix attractif incluant une participation des habitants à hauteur de 40 % du montant TTC du coût d'acquisition des composteurs arrondi à l'euro supérieur ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet relatif à la fourniture de composteurs individuels en bois ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

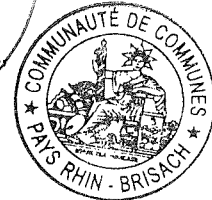
Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 5 MAI 2022
- **publication le :** - 5 MAI 2022

CF

Rapport présenté par Betty MULLER

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## CONVENTION D'AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) s'est engagée à réduire les déchets produits sur le territoire.

C'est pourquoi, elle développe, en 2022, un nouveau projet de personnalisation de conteneurs aériens. Ces conteneurs seront habillés de photographies représentant la faune et la flore du territoire dans le but de sensibiliser les habitants à la beauté et à la fragilité de leur territoire et de les tourner vers l'objectif « Moins de déchets, Plus de biodiversité ».

Dans le cadre de ce projet, la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach souhaite utiliser six photographies pour les besoins de cette campagne de communication.

La présente convention a donc pour objectif de déterminer les conditions dans lesquelles M. Norbert Kempf, photographe résidant dans la commune de Biesheim, autorise la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach à utiliser six de ses photographies pour ce projet d'habillage de conteneurs aériens.

Monsieur Norbert Kempf accepte de céder les droits d'utilisation de ses photos dans le cadre de ce projet à la condition que la CCPRB fasse un don à trois associations qu'il aura lui-même choisi. A savoir :

- Maison de la Nature du Vieux Canal (MNH) à Hirtzfelden ;
- Homme au Service de la Nature (HSN) à Biesheim ;
- Jeune Passion Nature (JPN) à Nambenheim.

Il est ainsi proposé le versement de la somme de 500 € à chacune de ces trois associations.

Il revient donc au Conseil Communautaire de valider ce projet de sensibilisation des habitants au recyclage des emballages, papiers et verre et permettre ainsi à la collectivité d'engager la signature d'une convention d'autorisation d'utilisation de six photographies avec M. Norbert KEMPF.

*Vu l'avis favorable de la Commission « CVD » du 7 mars 2022 ;*

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **de valider la mise en œuvre d'une action de sensibilisation des habitants via la personnalisation des conteneurs d'apport volontaire sur le thème « Moins de déchets, Plus de biodiversité »**
- **d'autoriser le Président à signer la présente convention (annexe 5) d'autorisation d'utilisation de photographies avec M. Norbert KEMPF**
- **d'autoriser le Président à effectuer les dons aux associations évoquées ci-dessus**
- **d'autoriser le Président à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette action**

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



CF

Rapport présenté par Betty MULLER

**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 5 MAI 2022
- **publication le :** - 5 MAI 2022

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélie DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

### RENOUVELLEMENT CONVENTION ECO-ORGANISME REFASHION

La convention avec l'éco-organisme chargé de la coordination et de l'animation de la filière de collecte et de valorisation des « Textiles, Linges de maison et Chaussures en fin de vie » est à renouveler.

Auparavant dénommé Eco-TLC, l'éco-organisme chargé de ces missions est renommé REFASHION.

Il conventionne avec les opérateurs de tri leur permettant de pérenniser ou développer leurs activités, notamment en faveur des personnes en difficulté au regard de l'emploi.

REFASHION soutient les collectivités territoriales au titre des actions de communication en faveur du tri des textiles à hauteur de 10 centimes par habitant et par an.

La convention entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et expirera 31 décembre 2022, à la fin de la période d'agrément de l'éco-organisme.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la signature de la convention (annexe 6) avec l'éco-organisme REFASHION, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- d'autoriser le Président à signer la convention

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le : - 5 MAI 2022**
- **publication le : - 5 MAI 2022**

CR

Rapport présenté par Christine SCHWARTZ

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélie DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach s'est engagée dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour la mise en œuvre de sa politique Petite Enfance et Jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance en 1996, suivi du Contrat Temps Libre en 2005, puis du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) depuis 2008.

Le Contrat Enfance Jeunesse, signé en 2018 entre la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF), est arrivé à échéance le 31 décembre 2021.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) est obligatoire pour les collectivités afin de percevoir les financements et subventions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ; ce nouveau dispositif remplace désormais le précédent CEJ.

La CTG est un contrat multithématique qui porte sur l'enfance, l'inclusion du handicap, la mixité sociale, la parentalité, la jeunesse et l'accès aux droits. En préalable à sa signature, la CAF demande la réalisation d'un panorama social et familial global du territoire.



La rédaction du diagnostic effectué par le cabinet Populus (annexes 7 et 8) a pris en compte les apports des partenaires locaux à partir de la connaissance qu'ils ont des problématiques de terrains et des actions qu'ils mettent déjà en œuvre sur le territoire. La démarche a couvert l'ensemble des 29 communes afin que le diagnostic réalisé soit le plus précis possible et serve à alimenter la politique sociale et familiale des communes et de la communauté de communes.

Au-delà d'un dispositif de financement, la CTG est un outil de développement du territoire (annexe 9) visant à :

- Préserver le fonctionnement des services aux familles ;
- Soutenir le développement d'actions prioritaires répondant à de nouveaux besoins ;
- Développer des stratégies partenariales pour accompagner les familles dans l'ensemble de leurs droits.

Pour acter le projet de territoire avec l'ensemble des communes composant la CCPRB, la Caf souhaite que chaque commune soit signataire de la CTG. Aussi, les 29 conseils municipaux seront invités à délibérer sur la base de la convention que la Caf rédigera et transmettra directement aux mairies.

Le nouveau dispositif Convention Territoriale Globale prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de 4 ans, couvrant la période 2022-2025.

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'approuver le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse sous la forme d'une Convention Territoriale Globale, entre la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale 2022-2025, ainsi que tout avenant ou document afférent.**

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



EP

Rapport présenté par Josiane BIGEL

**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :- 5 MAI 2022**
- **publication le :- 5 MAI 2022**

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélie DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## ANIMATION DU TERRITOIRE - SUBVENTIONS Bafa 2022

Cette année, l'organisation pratique du stage théorique du **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)** a été assurée par les **Foyers-clubs d'Alsace du 5 au 12 février 2022 à Biesheim**, pour les personnes du secteur du Pays Rhin-Brisach.

19 stagiaires ont participé au stage, dont 15 habitant une commune de la CCPRB.

Le cycle de formation pour la délivrance du BAFA comporte trois sessions :

- un stage théorique
- un stage pratique
- un stage d'approfondissement

A l'issue de ce cycle de formation, le BAFA est délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

### 1) Modalités de fonctionnement :

Les Foyers-clubs d'Alsace ont pris en charge l'organisation.

## 2) Financement :

Le stagiaire paie directement aux organismes de formation :

- 235 € pour le stage théorique ;
- Après avoir participé à un stage pratique rémunéré, le stagiaire paiera une somme variable suivant le thème pour le stage d'approfondissement (aux alentours de 300 € pour un stage sans hébergement).

Après titularisation, il pourra bénéficier de prises en charge par différents organismes (CAF, associations et éventuellement l'employeur....).

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach versera une subvention aux titulaires du BAFA qui habitent une commune membre de la collectivité sur présentation des factures acquittées des stages théorique et d'approfondissement.

Le montant de cette subvention pourra s'élever jusqu'à 500 € maximum, déduction faite, d'une part d'une franchise de 100 €, et d'autre part des subventions et prises en charge perçues par ailleurs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'approuver le remboursement des frais d'obtention du BAFA jusqu'à 500 € maximum par personne habitant une commune membre de la collectivité à la condition que le stage théorique ou le stage pratique ait été effectué sur le territoire de la CCPRB aux conditions mentionnées ci-dessus.**

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré  
25.04.2022

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 5 MAI 2022
- **publication le :** - 5 MAI 2022

EP

Rapport présenté par Josiane BIGEL

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDEL - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélie DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## COSEC – TARIFS D'UTILISATION

### ANNEES SCOLAIRES 2022-2023 ET 2023-2024

Le COSEC, utilisé en journée par le collège et les écoles primaires de Volgelsheim, est mis à disposition des associations du territoire le reste du temps : cette utilisation associative représente environ 35% des créneaux, soit plus de 1 000 heures par an.

Par délibération du 7 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé d'appliquer un tarif forfaitaire pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022, soit un montant de 25€/heure pour les associations du territoire et 28€/heure pour les associations hors territoire.

Une augmentation de 1€/heure est proposée pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024, à savoir :

- 26 €/heure pour les associations du secteur de la CCPRB ;
- 29 €/heure pour les associations hors CCPRB.

*NB : une heure d'occupation de la salle B (petite salle de 600 m<sup>2</sup>) équivaut à 0,75 heure d'occupation de la salle C (grande salle de 800 m<sup>2</sup>).*

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver les tarifs de mise à disposition des salles du COSEC pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024 ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition du COSEC aux associations.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 5 MAI 2022
- **publication le :** - 5 MAI 2022

EP

Rapport présenté par Philippe MAS

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## ECOLE DE MUSIQUE, CIRQUE ET THEATRE TARIFS 2022-2023

Pour l'année scolaire 2022-2023, la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach propose les évolutions suivantes :

Tarifs au trimestre	Tarifs trimestriels 2021/22	Propositions 2022/23
Eveil musical	51 €	51 €
Initiation flûte à bec	72 €	75 €
Apprentissage instrumental Pays Rhin Brisach - Chant – MAO (- 21 ans)	147 €	150 €
Apprentissage instrumental Pays Rhin Brisach - Chant – MAO (+ 21 ans)	174 €	177 €
Apprentissage instrumental – personnes habitant en dehors du territoire Pays Rhin Brisach	288 €	291 €

Tarifs au trimestre	Tarifs trimestriels 2021/22	Propositions 2022/23
Atelier théâtre éveil (1h)	60 €	63 €
Atelier théâtre (1h30)	75 €	78 €
Cirque (1h)	60 €	63 €
Location d'instrument	54 €	54 €

Gratuités et réductions :

- Réduction de 12 € par trimestre pour le 2<sup>ème</sup> membre, et 18 € pour le 3<sup>ème</sup> membre de la même famille
- Réduction de 33 % pour les élèves membres de l'une des harmonies du territoire ;
- 1 mois de découverte gratuit pour les cours de cor d'harmonie, trombone, tuba, hautbois et orgue d'église ;
- Application du tarif « Habitants du Pays Rhin-Brisach » pour salariés de la Communauté de Communes, leurs conjoints et leurs enfants, domiciliés en dehors du territoire.

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'approuver les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023**

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 6 MAI 2022
- **publication le :** - 6 MAI 2022

LFF

Rapport présenté par Roland DURR

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélie DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## **ASSAINISSEMENT - REJETS INDUSTRIELS AUTORISATIONS ET CONVENTIONS POUR LE C.N.P.E. ET FMC FRANCE**

Les autorisations de rejet dans le réseau d'assainissement des établissements EDF CNPE (Fessenheim) et FMC France S.A.S. (Nambenheim) sont arrivées à échéance et doivent être renouvelées dans le but d'encadrer les déversements d'effluents industriels dans le réseau collectif qui seront traités à la station de traitement des eaux usées intercommunale (STEPI) de Nambenheim.

### **EDF - CNPE de FESSENHEIM :**

Le site d'EDF rejette déjà ses effluents assimilés domestiques (restauration, sanitaires) dans le réseau public sans en perturber le fonctionnement ni mettre en péril le bon fonctionnement des ouvrages de traitement.

L'autorisation permettra à l'établissement de déverser une charge polluante maximale correspondant à environ 20% de la charge nominale de la STEP de NAMBSHEIM. A titre indicatif, la charge moyenne apportée par ce rejet est actuellement de 11 % de la charge nominale de la STEPI.

Le mode de calcul de la facturation est réévalué et sera calqué sur le calcul de redevance assainissement classique utilisé pour tous les usagers.



**FMC France S.A.S. :**

FMC France S.A.S. rejette déjà ses effluents assimilés domestiques (différentes eaux de lavage du site, eaux de process, sanitaires) dans le réseau public sans en perturber le fonctionnement ni mettre en péril le bon fonctionnement des ouvrages de traitement. Les effluents sont stockés dans des cuves de 20 m<sup>3</sup> et analysés avant vidange (si les analyses sont conformes) vers le réseau d'assainissement.

L'autorisation permettra à l'établissement de déverser une charge polluante maximale correspondant à environ 2% de la charge nominale de la STEP de NAMBSHEIM. A titre indicatif, la charge moyenne apportée par ce rejet est actuellement de 1% de la charge nominale de la STEPI.

L'établissement est facturé par application de la redevance classique des usagers.

**Pour les 2 établissements :**

Les établissements seront soumis à une autosurveillance régulière. Des valeurs limites adaptées à leur activité ont été fixées afin de garantir le traitement par la STEPI. Des contrôles inopinés par la CCPRB seront réalisables, et des pénalités sont prévues en cas de non-respect des valeurs fixées.

La durée de chaque autorisation est fixée à 5 ans ; elle sera assortie d'une convention spéciale de déversement qui en précisera les termes financiers et techniques.

L'ensemble de ces éléments ont été vus et approuvés par chaque industriel.

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'approuver les termes de l'arrêté d'autorisation de rejet et de la convention spéciale de déversement du CNPE (Centrale Nucléaire de Production d'Energie de Fessenheim) (annexe 10) et d'autoriser le Président à signer chaque acte**
- **d'approuver les termes de l'arrêté d'autorisation de rejet et de la convention spéciale de déversement de FMC France S.A.S. (Centre de recherche agronomique de Nambsheim) (annexe 11) et d'autoriser le Président à signer chaque acte.**

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



FK

Rapport présenté par Thierry SAUTIVET

**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 6 MAI 2022
- **publication le :** - 6 MAI 2022

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélie DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## PISTES CYCLABLES TRONÇON VOLGELSHEIM – BALTZENHEIM

### CONVENTION D'OCCUPATION DES PROPRIETES

La Communauté de communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) a pour projet le développement de son réseau d'itinéraires cyclables, dont les tronçons « Neuf-Brisach Sud » et « Logelheim – Appenwihr » ont déjà été réalisés.

Dans le cadre de la réalisation du tronçon « Volgelsheim / Baltzenheim », la CCPRB souhaite signer avec le Syndicat Mixte pour la Gestion du Port Rhénan une convention d'occupation des propriétés pour les parcelles suivantes :

Commune	Section	Numéro	Propriétaire	Emprise (m <sup>2</sup> )	Observations
BIESHEIM	50	165	SMO	20	Occupation partielle le long EST de chaque parcelle
BIESHEIM	50	168	SMO	125	
BIESHEIM	50	173	SMO	190	
KUNHEIM	36	143	SMO	30	

Cette convention, annexée à la présente délibération, prévoit notamment :

**Article 5 : ENTRETIEN**

Sur ce tronçon d'aménagement cyclable, la CCPRB prend en charge l'entretien aux conditions ci-après citées :

- Le balayage de la chaussée ;
- Le fauchage des accotements et les élagages nécessaires au bon usage des aménagements cyclables ;
- L'entretien et le renouvellement des panneaux de jalonnement directionnels vélo ;
- Les patrouilles ;
- La reprise de chaussée lorsque celle-ci devient dangereuse pour les usagers de l'itinéraire cyclable (ex : rebouchage de nids de poules, racines).

Cette voie présageant d'une faible fréquentation en période hivernale, aucun déneigement ne sera assuré par la CCPRB.

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'accepter les conditions telles que prévues dans la convention proposée (annexe 12)**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention, ses annexes et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision**

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 6 MAI 2022
- **publication le :** - 6 MAI 2022

FK

Rapport présenté par Thierry SAUTIVET

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélie DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## **PISTES CYCLABLES TRONÇON FESSENHEIM CNPE – CONVENTION D'OCCUPATION DES PROPRIETES EDF ET RTE**

La Communauté de communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) a pour projet le développement de son réseau d'itinéraires cyclables, dont les tronçons « Neuf-Brisach Sud » et « Logelheim – Appenwihr » ont déjà été réalisés.

Dans le cadre de la réalisation du tronçon « Fessenheim-CNPE », la CCPRB souhaite signer une convention d'occupation des propriétés avec EDF et RTE pour les parcelles suivantes :

Commune	Section	Numéro	Propriétaire	Observations
FESSENHEIM	14	248	EDF	Occupation partielle, sur le parking Ouest (dit Mulbach)
FESSENHEIM	15	136	EDF	
FESSENHEIM	15	137	RTE	
FESSENHEIM	15	138	RTE	

Cette convention, annexée à la présente délibération, prévoit notamment :

**Article 3 : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS - SIGNALÉTIQUE RÉGLEMENTAIRE ET JALONNEMENT CYCLABLE**

*L'itinéraire cyclable passera sur le parking Mulbach en bitume et sera matérialisé par un marquage au sol et par des panneaux de signalisation.*

*Le jalonnement de l'itinéraire cyclable sera accompagné d'une signalisation réglementaire indiquant notamment les interdictions d'accès apposées conformément à l'arrêté pris par l'autorité détentrice du pouvoir de police.*

*EDF s'engage à prendre en charge les frais de marquage de l'itinéraire cyclable sur le parking Mulbach, ainsi que les panneaux relevant de la sécurité des cyclistes.*

*La CCPRB est autorisée à installer des panneaux de jalonnement cyclable soulignant l'intérêt touristique, patrimonial, historique, ou toute autre signalétique directionnelle. Avant toute installation, la CCPRB prendra contact avec EDF ou RTE afin d'acter conjointement la zone d'implantation de nouveaux panneaux. Leur financement sera pris en charge par la CCPRB et les travaux de mise en place réalisés sous son entière responsabilité.*

**Article 4 : ENTRETIEN**

*Sur ce tronçon d'aménagement cyclable, la CCPRB prend en charge l'entretien aux conditions ci-après citées :*

- *Le balayage de la chaussée ;*
- *Le fauchage des accotements et les élagages nécessaires au bon usage des aménagements cyclables ;*
- *L'entretien et le renouvellement des panneaux de jalonnement directionnels vélo ;*
- *Les patrouilles ;*
- *La reprise de chaussée lorsque celle-ci devient dangereuse pour les usagers de l'itinéraire cyclable (ex : rebouchage de nids de poules, racines).*

*Cette voie présageant d'une faible fréquentation en période hivernale, aucun déneigement ne sera assuré par la CCPRB.*

*EDF prend en charge l'entretien aux conditions ci-après citées :*

- *Maintien de la clôture de sécurité séparant la piste cyclable de la RD 52 ;*
- *Le renouvellement du marquage de l'itinéraire cyclable sur le parking Mulbach, ainsi que les panneaux relevant de la sécurité des cyclistes.*

**Article 5 : TRAVAUX**

*La maîtrise d'ouvrage de ce projet a été portée par la CCPRB pour un montant total de **90 000 €** subventionné par :*

- *CeA – Contrat Territoire de Vie : 45 000 €*
- *Fonds d'amorçage : 18 000 €*

*Les travaux de réalisation de la piste cyclable sur les terrains d'EDF et de RTE sont prévus au premier trimestre 2022.*

#### **5-1. Nature des travaux**

*Les travaux seront conduits sous l'entière responsabilité de la CCPRB.*

#### **5-2. Divers**

*La CCPRB s'engage par ailleurs à garantir l'accès à tout moment au poste électrique de RTE dont le portail d'accès est situé sur la parcelle 137. Aussi, l'accès à ce portail par tout type de véhicules (légers ou lourds) devra être garanti 24h/24h et notamment pendant les travaux de réalisation, d'entretien, réparation ou renouvellement de la piste cyclable.*

**Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'accepter les conditions telles que prévues dans la convention proposée (annexe 13) ainsi que sur le plan (annexe 14)**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention, ses annexes et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.**

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : - 6 MAI 2022
- publication le : - 6 MAI 2022

FK

Rapport présenté par Thierry SAUTIVET

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## PISTES CYCLABLES TRONÇON FESSENHEIM / CNPE

### ACHAT DE FONCIER

La Communauté de communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) a pour projet le développement de son réseau d'itinéraires cyclables, dont les tronçons « Neuf-Brisach Sud » et « Logelheim – Appenwihr » ont déjà été réalisés.

Dans le cadre de la réalisation du tronçon « Fessenheim CNPE », la CCPRB a candidaté auprès de la SAFER GRAND EST pour réaliser les acquisitions suivantes :

Commune : FESSENHEIM

Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NC
12	0009		F1	0001	5 a 25 ca	BS

Total surface : 5 a 25 ca

Au prix de vente de 367.50 € auquel se rajoutent :

- les frais accessoires au profit de la SAFER, d'un montant de 35.28 €, dont TVA de 5.88 € ;
- les frais de négociation d'un montant de 500,00 € qui seront facturés ultérieurement selon la convention signée.

Conditions particulières à la vente :

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

QUE le parcellaire, objet de la présente promesse de vente est amené à changer de destination en vue de la réalisation d'une nouvelle piste cyclable sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach.

QUE la SAFER GRAND EST a été missionnée par la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach comme opérateur foncier dans le cadre de ce projet d'aménagement, en charge notamment de recueillir les accords de vente ou d'échange auprès des propriétaires.

IL EST EXPRESSÉMENT STIPULÉ QUE :

La promesse de vente est assortie des conditions suivantes :

- La prise en charge par le porteur du projet des frais liés :
  - o Aux opérations d'arpentage pour détacher l'emprise de la piste,
  - o A la rédaction des actes induits par cette transaction,
  - o A la purge du droit de préférence bois

Cahier des charges à intégrer dans l'acte de vente :

L'ACQUÉREUR, agréé par la SAFER, sera tenu d'exécuter fidèlement, ainsi qu'il s'y engage, en obligeant également ses ayants droit, les conditions spéciales ci-après :

1. L'acquéreur s'engage à utiliser la parcelle acquise dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une nouvelle piste cyclable sur la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach.
2. Le « bien acquis » ne devra, en aucun cas, être morcelé ou loti, sauf application des dispositions de l'articles L411-32 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
3. Le « bien acquis » ne pourra pas être aliéné, à titre onéreux sous forme mobilière ou immobilière, ou être apporté en société ou échangé.

Toute demande de dérogation à ce cahier des charges nécessitera l'accord exprès et par écrit de la SAFER.

En garantie de l'exécution de ces conditions, « l'attributaire » consent à l'inscription au Livre Foncier :

- Du pacte de préférence pendant une durée de 15 ans ;
- D'une restriction au droit de disposer de garantie de l'exécution du cahier des charges ci-dessus au profit de la SAFER GRAND EST pendant une durée de 15 ans.



Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver l'achat de 5 a 25 ca de la parcelle n°0009 section 12 à FESSENHEIM pour un montant total de 402.78 € dans le respect des conditions particulières et cahier des charges établis ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaire à l'acquisition foncière.

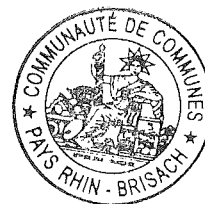
Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :** - 6 MAI 2022
- **publication le :** - 6 MAI 2022

KR

Rapport présenté par François BERINGER

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Conformément au Code général de la fonction publique en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2022, l'organe délibérant est informé préalablement à la mise à disposition d'un agent faisant partie des effectifs de l'EPCI. Un fonctionnaire stagiaire sera mis à disposition de l'Office de tourisme Pays Rhin-Brisach du 4 juillet 2022 au 13 août 2022, pour y exercer à temps complet les fonctions d'agent d'accueil-billetterie.

Missions effectuées par les agents mis à disposition :

- Accueil et renseignement des touristes en vis-à-vis à l'Office de Tourisme ;
- Renseignements au téléphone ;
- Présence selon besoin à la Landesgartenschau de Neuenburg pour la promotion du Pays Rhin-Brisach.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et l'Office de Tourisme.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la mise à disposition de courte durée d'un adjoint administratif sur la base du projet de convention (annexe 15) ;
- d'autoriser le Président à signer les actes y relatifs.

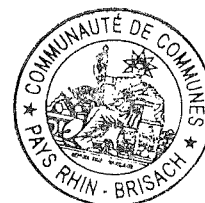
Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le :*
- *publication le :* - 6 MAI 2022

CF

Rapport présenté par Gérard HUG

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## ACTES DU PRESIDENT

### EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Vice-Président informe le conseil communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain, **55 déclarations d'intention d'aliéner** ont été transmises à la communauté de communes depuis le dernier conseil communautaire (relevé au 07 avril 2022). Le Président n'a pas fait valoir le droit de préemption pour les biens suivants :

COMMUNE	SECTION	SUPERFICIE	BATI / NON BATI	DATE SIGNATURE
ALGOLSHEIM	S.24 N°199/48	07a 31ca	Bâti	24/03/2022
	S.24 N°262/47	02a 62ca		
APPENWIHR	S.01 N°218/14	04a 49ca	Bâti	17/03/2022
	S.3 N°178/13	00a 07ca	Non bâti	06/04/2022

<b>ARTZENHEIM</b>	S.3 N°214/127	05a 88ca	Bâti	09/03/2022
<b>BALTZENHEIM</b>	S.4 N°258/14 S.4 N°269/14 S.4 N°257/114 S.4 N°268/14	02a 10ca 00a 13ca 00a 58ca 02a 55ca	Bâti	30/03/2022
<b>BIESHEIM</b>	S.46 N°261/2	06a 20ca	Bâti	09/03/2022
	S.AA N°161/1	00a 07ca	Non bâti	17/03/2022
	S.AA N°40 S.AA N°118/1 S.AA N°162/1	07a 62ca 00a 16ca 01a 10ca	Bâti	17/03/2022
	S;24 N°216/99	05a 44ca	Bâti	24/03/2022
<b>BLODELSHEIM</b>	S.6 N°303/154 S.6 N°305/155 S.6 N°306/155 S.6 N°307/155 S.6 N°310/154	00a 10ca 01a 20ca 00a 86ca 01a 09ca 07a 96ca	Bâti	17/03/2022
	S.2 N°149/29	07a 29ca	Bâti	24/03/2022
	S.8 N°520	06a 57ca	Bâti	24/03/2022
	S.11 N°626/282	10a 67ca	Bâti	24/03/2022
	S.11 N°631/80	02a 60ca	Non bâti	24/03/2022
	<b>DURRENENTZEN</b>	S.4 N°180/71 S.4 N°185/71	04a 60ca 00a 38ca	Non bâti
S.4 N°181/71 S.4 N°189/71 S.4 N°184/71		04a 72ca 01a 22ca 00a 15ca	Non bâti	09/03/2022
S.4 N°179/71 S.4 N°183/71		04a 98ca 00a 36ca	Non bâti	09/03/2022
S.7 N°440/135		03a 87ca	Non bâti	06/04/2022
<b>FESSENHEIM</b>		S.3 N°457/32	03a 80ca	Bâti
<b>HEITEREN</b>	S.2 N°231/57	10a 40ca	Bâti	14/03/2022
	S.2 N°229/56	11a 34ca	Bâti	17/03/2022
	S.9 N°130/88	05a 01ca	Bâti	24/03/2022
	S.4 N°275/28 S.4 N°278/28 S.4 N°282/28 S.4 N°285/28	05a 38ca 01a 26ca 00a 01ca 00a 15ca	Bâti	30/03/2022
	<b>HETTENSCHLAG</b>	S.17 N°214/139 S.17 N°265/139 S.17 N°264/139	10a 06ca 00a 42ca 00a 07ca	Non bâti
S.17 N°263/157		17a 83ca	Non bâti	24/03/2022

<b>HIRTZFELDEN</b>	S.24 N°404/19 S.24 N°406/19 S.24 N°407/19 S.24 N°408/19	00a 89ca 10a 15ca 00a 01ca 00a 40ca	Bâti	30/03/2022
	S.3 N°22	07a 11ca	Bâti	06/04/2022
<b>KUNHEIM</b>	S.24 N°343/35	05a 06ca	Bâti	30/03/2022
	S.46 N°344/39 S.46 N°347/39	01a 94ca 00a 74ca	Non bâti	30/03/2022
	S.46 N°343/39 S.46 N°342/19	02a 10ca 00a 70ca	Bâti	06/04/2022
<b>MUNCHHOUSE</b>	S.12 N°348/68 S.12 N°352/70 S.12 N°349/68	01a 34ca 00a 73ca 00a 16ca	Bâti	24/03/2022
<b>NAMBSHEIM</b>	S.4 N°374/243	06a 21ca	Bâti	09/03/2022
<b>NEUF-BRISACH</b>	S.5 N°196/102 S.6 N°89/12	08a 29ca 01a 07ca	Bâti	09/03/2022
	S.3 N°149/54	02a 19ca	Bâti	17/03/2022
	S.3 N°192/23 S.3 N°195 S.3 N°196	20a 49ca 04a 05ca 00a 36ca	Bâti	24/03/2022
	<b>OBERSAASHEIM</b>	S.60 N°93/63 S.60 N°94/63 S.25 N°245/89	04a 42ca 00a 98ca 05a 76ca	Non bâti Bâti
<b>ROGGENHOUSE</b>	S.2 N°213	06a 11ca	Bâti	06/04/2022
<b>RUMERSHEIM le HAUT</b>	S.46 N°213/11 S.46 N°214/11 S.46 N°173/11	00ha 08a 59ca 01ha 07a 40ca 00ha 01a 54ca	Bâti	09/03/2022
	S.47 N°103/28	23a 83ca	Bâti	09/03/2022
	S.46 N°432/95 S.46 N°434/96	01a 53ca 01a 53ca	Bâti	09/03/2022
	S.1 N°65	05a 15ca	Bâti	17/03/2022
	S.46 N°468/47	09a 05ca	Bâti	17/03/2022
	S.46 N°173/11	12a 18ca	Bâti	17/03/2022
	S.46 N°175/99 S.46 N°178/100 S.46 N°179/100	16a 00ca 05a 27ca 20a 38ca	Bâti	24/03/2022
	S.46 N°442/51	07a 28ca	Non bâti	30/03/2022
	S.4 N°88/17 S.4 N°89/15	17a 98ca 04a 38ca	Bâti	06/04/2022

<b>RUSTENHART</b>	S.26 N°165/15	07a 18ca	Bâti	09/03/2022
<b>URSCHENHEIM</b>	S.32 N°100	00a 94ca	Non bâti	17/03/2022
<b>VOGELGRUN</b>	S.1 N°141/61	09a 45ca	Bâti	06/04/2022
<b>VOLGELSHEIM</b>	S.19 N°138/79	18a 44ca	Bâti	24/03/2022
<b>WIDENSOLEN</b>	S.35 N°229/99	06a 87ca	Bâti	24/03/2022
	S.11 N°256/40	05a 23ca	Bâti	06/04/2022
<b>WOLFGANTZEN</b>	S.29 N°135/45	05a 07ca	Bâti	17/03/2022
	S.02 N°248/106	09a 23ca	Bâti	06/04/2022
	S.02 N°249/106	00a 07ca		
	S.02 N°296/175	00a 27ca		

Aucune préemption urbaine n'a été réalisée par la communauté de communes depuis l'instauration du droit.

**Le Conseil Communautaire prend acte que le Président n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain depuis le dernier Conseil Communautaire dans le cadre de ses délégations.**

Fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :**
- **publication le : - 6 MAI 2022**

TG

Rapport présenté par Gérard HUG

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## COMPTE RENDU DES ACTES ACCOMPLIS PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PERMANENTES

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Vice-président informe le conseil communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Le président a signé les marchés suivants :

Objet	Date de signature du marché	Montant du marché HT	Durée du marché	Attributaire	Code postal
Assurance dommages des ouvrages pour la construction de la déchèterie intercommunale à Biesheim	21/03/2022	20 113,69 €	10 ans	GRAS SAVOYE	57 041
Mission d'aide, d'étude, de contrôle et d'AMO pour les achats de Gaz et d'Electricité	23/03/2022	11 100,00 €	4 ans	STUDEN INGENIEURS CONSEILS	68 040



Le président a signé l'avenant au marché suivant :

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Exploitation des stations d'épuration	17/10/2018	COLMARIENNE DES EAUX	1 284 355,00 €	25/02/2022	102 907,50 €	8,012%	1 597 867,00 €

**Commentaire :**

*Prolongation de la durée du marché de 3 mois jusqu'à la création de la SPL (avenant n°4).*

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Construction d'une déchèterie à Biesheim Lot n°05 : Menuiseries extérieures alu	09/11/2021	GROLL	55 822,00 €	07/03/2022	1 725,10 €	3,090%	57 547,10 €

**Commentaire :**

*Mise en œuvre d'un profil réhausse fixé sur la traverse haute de châssis pour permettre de recevoir l'empilement des lames BSO.*

Le président a signé les actes de sous-traitance aux marchés suivants :

Objet	Nature de l'acte	Date signature	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant de la sous-traitance HT
Construction d'une déchèterie intercommunale à Biesheim Lot n°01 : VRD	Marché	09/11/2021	EUROVIA	COLMAR	1 380 229,07 €	- €
Sous-traitance à paiement direct n°3	Acte de sous-traitance	21/02/2022	EGC GALOPIN	MULHOUSE	- €	19 528,29 €

**Commentaire :** Acte de sous-traitance n°3 (étanchéité).

Objet	Nature de l'acte	Date signature	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant de la sous-traitance HT
Construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale à Urschenheim	Marché	28/01/2021	ZWICKERT	COLMAR	Selon BPU Estimatif : 3 424 552,00 €	- €
Sous traitance à paiement direct n°15	Acte de sous-traitance	21/03/2022	DIPOL	GEISPOLS HEIM	- €	13 029,50 €

**Commentaire :** Acte de sous-traitance n°15 (travaux de chape et carrelage).

Objet	Nature de l'acte	Date signature	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant de la sous-traitance HT
Construction d'une déchèterie intercommunale à Biesheim Lot n°05 : Menuiserie extérieure alu	Marché	09/11/2021	GROLL	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	55 822,00 €	- €
Sous-traitance à paiement direct n°1	Acte de sous-traitance	21/02/2022	TIR TECHNOLOGIES / OFB	KILSTETT	- €	12 904,00 €

**Commentaire :** Acte de sous-traitance n°1 (BSO orientable électrique).

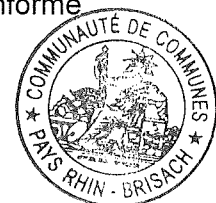
Objet	Nature de l'acte	Date signature	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Montant de la sous-traitance HT
Construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale à Urschenheim	Marché	28/01/2021	ZWICKERT	COLMAR	Selon BPU Estimatif : 3 424 552,00 €	- €
Sous traitance à paiement direct n°16	Acte de sous-traitance	31/03/2022	PEINTURE KAROTSCH	BENFELD	- €	7 272,00 €

**Commentaire :** Acte de sous-traitance n°16 (travaux de peinture).

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Fait les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Gérard HUG



**Acte rendu exécutoire après :**

- **transmission en Préfecture le :**
- **publication le : - 6 MAI 2022**

CF

Rapport présenté par Claude GEBHARD

Session ordinaire	Salle St-Exupéry - Biesheim Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	19 avril 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le	19 avril 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Philippe MAS

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	36	Gérard HUG - François BERINGER - Claude GEBHARD - Claude BRENDRER - Josiane BIGEL - Roland DURR - Philippe MAS - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Liliane HOMBERT - Sébastien ALLION - Aurélia DIRRINGER - Paul BASS - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Dominique SCHMITT - Fabien FURDERER - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Roger GROSHAENY - Philippe HEID - Sonia WALTISPERGER - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Frédéric GIUDICI - Mirko PASQUALINI - Patricia FIDON - Claude SCHAAL - Marie LACROIX - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	3	Sonia HINGANT DE SAINT MAUR - Véronique SCHUBNEL - Pierre VOGEL
Procurations	2	Stéphane SENEZ - Karine SCHIRA
Absents non représentés		

## DEMARCHE D'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a souhaité détailler la mission du Plan Climat Air Energie Territorial aux élus de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach.

**Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la présentation du PCAET (annexe 16) effectuée par le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.**

Pour extrait conforme

Le Président,

Gérard HUG

